Mes cher(e)s concitoyen(ne)s ,

« Posez dans vos discours un brin de vérité
un soupçon d'amour dans vos décrets,
un peu moins d'assurance,
un peu plus de fraîcheur et d'innocence »

Petite supplique naïve aux hommes politiques de Patrice BENIN.
(Poème publié dans le bulletin municipal de l'année 2000)

Durant mes deux mandats municipaux, j'ai essayé de tout mon cœur, d'appliquer ce texte à la lettre.
Je pense avoir tant soit peu réussi.

Au conseil municipal, je rends hommage pour son dévouement et l'efficacité de son travail.
Hommage au personnel municipal ; à Christine Boos : avec professionnalisme elle concrétise mes projets un peu fous.

Avec « fraîcheur et innocence », j'ai ouvert le village au monde. J'ai tissé des liens.
par nécessité d'abord : Postroff est vraiment une commune très pauvre. Sans subventions, point de travaux ;

par amitié ensuite : avec notre Conseiller Général Alfred POIROT ***qui nous a accordé toutes les subventions sollicitées ; avec Alain*** MARTY***, Député, avec Jean-Pierre*** MASSERET***, Président du Conseil Régional ; avec l'amicale des maires et son président Marcel*** KALK***.***
Auprès de ce réseau d'amitié, j'ai trouvé « un soupçon d'amour », « un peu plus d'assurance », et aussi, -parce que l'argent est bien le nerf de la guerre- « beaucoup de finances ».

Servir Postroff est pour moi vital ; être maire un vrai bonheur.

Cependant, je ne suis pas un « homme politique ». Je n'ai pas le goût du pouvoir. A la mairie, il me pèse de l'exercer. Cette incapacité et cette non volonté de dominer m'ont causé bien des blessures.

Dans ce dernier « discours » de votre maire, avant les élections municipales de mars 2008, j'ai honnêtement posé un « brin de vérité ».

Vous êtes les premiers du canton à avoir osé confier votre mairie à une femme. Rien que pour cela, je vous dois respect et reconnaissance.

Que la nouvelle année vous soit favorable à toutes et à tous.

Bien à vous
Marie-Claire STEFFANUS

TRAVAUX EN COURS…

Une cure de jouvence pour l'église catholique.

Non seulement le projet de ravalement des façades de l'église de l'Exaltation-de-la-Croix a été retenu et sera subventionné au titre de la dotation globale d'équipement par l'Etat à hauteur de 31 % mais fera aussi l'objet d'une aide du Conseil Général de la Moselle à hauteur de 49 % ce qui porte le taux global à 80 %. C'était la condition indispensable à la réalisation de ce chantier.



C'est l'architecte Michel NEGRI (déjà auteur du projet de l'école et de celui de l'église protestante) qui est chargé de la maîtrise d'œuvre.
Le coût des travaux est estimé à 56175,75 € HT, honoraires compris et sera donc pris en charge à hauteur de 22.930 € du Département, de 14.506 € de l'Etat ainsi que par une contribution de la paroisse catholique et enfin de la Communauté de Communes de Fénétrange.

Cependant, les travaux ayant débuté en octobre ont fait apparaître la nécessité de retirer l'ensemble du crépi existant pour procéder à la réfection complète. Ce contretemps va représenter une plus-value de 9.315 € HT et il va falloir solliciter des aides complémentaires. Il faudrait également procéder à la mise en peinture complète de la grille d'enceinte dont le coût est estimé à 5.865,49 € HT. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de l'opération de rénovation du village amorcée par l'aménagement de la place de l'église protestante puis en 2006, la rue principale, la place de la mairie et les usoirs.

Fête paroissiale

SOUS LA PLUIE

(article paru dans le R.L.)

Les paroissiens protestants et catholiques de Postroff ont participé à la fête paroissiale œcuménique.
Après l'office qui a été célébré en l'absence du curé Marc Kappelanski, par le pasteur Stephan Kakouridis, les organisateurs ont mis en vente une tombola richement dotée dont le résultat fait d'heureux gagnants. Le café était accompagné de délicieuses pâtisseries. Le tout a trouvé beaucoup d'adeptes malgré la température fraîche qui régnait durant cette journée.
Vers le soir, les dames se sont employées, sous l'auvent, à préparer les tartes flambées et pizzas pour les nombreux convives qui se sont présentés, soit de la localité, soit des communes voisines. Toutefois, le temps s'étant gâté, l'activité auprès des fours a été perturbée par une pluie battante, réduisant par ce fait une grande partie de la recette pour les deux paroisses.

Deux élèves vétérinaires racontent l'Afrique aux écoliers

(Article et photos de J-P. PEIFFER de Berthelming pour le Républicain Lorrain)

Les petits écoliers ont vécu une leçon peu banale. Deux étudiantes de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort se sont jointes à la maîtresse Marlène Fromeyer pour conduire, par l'imaginaire, les enfants vers les lointains paysages du Maroc et du Sahara.

Comme le soleil tapait dur après les longues journées grises d'août, l'illusion était encore plus réaliste. L'opération concerne les élèves des grandes écoles de France : ils organisent une longue tournée humanitaire dénommée le *4L Trophy,* ces petites Renault qui sont appelées là-bas les vaches du désert. Ils sont plus de 600 lancés dans l'aventure. Elle était dans la cour, la bagnole, costumée en vache et égayée de logos multicolores des sponsors. La virée se veut humanitaire : les véhicules sont remplis de sacs d'école, cahiers, crayons et autres trésors introuvables aux confins du désert, mais indispensables aux petits Sahraouis. Les étudiantes, Hélène Larde et Cécile Boos, ont voulu par leur démarche non seulement sensibiliser les écoliers, mais aussi les informer du mode de vie des enfants du désert.

En chéchia et en djellaba

Surprise à l'entrée de la salle : les enfants restent cois : les deux demoiselles sont costumées en sahraouies et coiffées de la chéchia. Suivent des exclamations diverses et de grands rires. Place aux présentations : « Nous sommes étudiantes à l'école vétérinaire ! » Les enfants, curieux : « C'est quoi, un vétérinaire ? » Pas d'hésitation : « C'est le docteur des bêtes ! » ou encore : « ma mamie est vétérinaire ! » Rompue la glace ! Place au voyage : « Le Maroc, c'est où ? Le désert, vous connaissez ? » Une carte providentielle est affichée.



Pour les touts petits, c'est bien abstrait. Mais la leçon improvisée s'organise. Ils en savent des choses : le sable, les palmiers, les chameaux, les bourricots et les serpents… La télé est passée par là. Puis c'est la récréation : la maîtresse est priée d'enfiler une djellaba, on la coiffe de la chéchia : fou rire général. Puis chéchia pour tous, et l'on sort pour admirer la vache du désert. Elle est toute pimpante au soleil. On rêve de partir.



Tous candidats pour siéger dans la galerie bricolée par un papa génial ! Rêve brisé : il faut rentrer en classe et former trois groupes pour tout apprendre sur la cuisine marocaine, l'eau dans le désert et les animaux du Sahara.



En récompense finale, il y a eu la dégustation de dattes, figues fraîches, galettes et loukoums pour tous. Qu'elle est belle, la fin des vacances.



(Atelier autour de la gestion de l'eau dans le désert)



(autour des animaux dans le Sahara)



ETAT CIVIL

NAISSANCES

HAUER Louis (1er jumeau) et **HAUER Mattéo** (2è jumeau), nés à SAVERNE le 02 mars 2007 fils de Michaël et Isabelle HAUER domiciliés 1 rue du Tilleul
WEYER Elise, née à SARREBOURG le 25 mars 2007, fille de Michaël WEYER et de Christelle PIERCY, domiciliés 4 rue des alouettes,
HOFF Zoé, née à SARREBOURG le 18 décembre 2007, fille de Raoul et Anne HOFF domiciliés au 3 rue des alouettes

MARIAGES



Pascale WILHELM et
Yann REMEN le 30 juin 2007



Catherine MUCK et
David HOFFMANN
le 7 juillet 2007.

DECES

Nous avons appris avec tristesse, le décès de
Madame Caroline JACOBS, veuve WALTER le 12 avril 2007 à l'âge de 93 ans ainsi que Monsieur Paul UNTEREINER le 16 juin 2007 à l'âge de 76 ans.

Hommage à nos aînés

Mme. FOUS Louise née en 1911
Mme. WISROCK Pauline née en 1916
Mme. GANGLOFF Amélie née en 1919
Mme. BREHM Caroline née en 1920
M. ROTH Arthur né en 1920
Mme. MAURER Frida née en 1922
Mme. WILHELM Cécile née en 1923
Mme. WIES Irma née en 1923
M. QUIRIN Emile né en 1924
M. WILLIG Othon né en 1925



1er octobre 2007, le permis de construire fait peau neuve...



Des délais d'instruction garantis...

Le délai d'instruction du permis de construire est fixé à deux mois pour les constructions individuelles et trois mois pour les autres constructions.
Quand une consultation est obligatoire et impose un délai supplémentaire, celui-ci est connu au bout d'un mois. Il ne peut plus être changé après.

Une gestion des pièces manquantes du dossier plus claire et plus simple...

Une liste des pièces devant accompagner le dossier est fournie avec les nouveaux formulaires. L'administration a l'obligation de réclamer toutes les pièces manquantes en une seule fois avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier.
Vous avez alors 3 mois pour les envoyer.

UNE NOTICE EXPLICATIVE ET LES FORMULAIRES PEUVENT ETRE TELECHARGES SUR LE SITE http://postroff.free.fr dans la rubrique « INFORMATIONS » ainsi que le règlement de la CARTE COMMUNALE et le plan de zonage au 1/2000è.

LOCATION DE LA SALLE DE L'ECOLE :
A compter du 1er janvier 2008, on est prié de s'adresser en mairie, aux heures de permanence (mardi de 20h30 à 21h30 et jeudi de 9h à 11h) pour la location de la salle.

Brioches de l'amitié
Vendues par Marion BLIN. Pour 65 brioches vendues, nous avons récolté 325 €. Un grand merci à tous !

L'EOLIENNE DE POSTROFF (1906-1944)

Extrait de l'Etude réalisée par Muriel JANUS

Il y a 10 ans, Muriel JANUS originaire de Postroff, alors élève en classe de terminale au Lycée MANGIN de Sarrebourg, a réalisé une étude sur l'éolienne de Postroff dans le cadre du cours de « Langue et culture régionales ». A une époque où tout le monde parle d'éoliennes, en bien ou en mal, il nous a paru intéressant de vous présenter , avec son autorisation, un extrait de son travail par lequel elle a souhaité retracer l'histoire d'un village qui s'est doté d'un équipement d'avant-garde à une époque lointaine.

« Dans cette étude, j'ai retracé les caractères fondamentaux d'une éolienne dont il ne reste malheureusement plus que des ruines. Ce sujet me tenait beaucoup à cœur, car il existe très peu de documents portant sur l'éolienne de Postroff. Finalement, c'était pour moi un défi que j'ai tenté de relever car je pense qu'il faut préserver l'histoire de nos villages afin de pouvoir la transmettre à nouveau aux générations qui nous succéderont.

Avant d'aborder plus en détail ce sujet, j'aimerais faire un bref retour en arrière sur la situation à l'époque de la construction de notre éolienne en insistant sur deux points qui me semblent importants à préciser :

- Le premier c'est qu'en 1871 lors du traité de Francfort en mai, la zone qui correspond à l'actuelle Moselle est annexée à l'Allemagne du fait de la défaite de la France dirigée par Napoléon III contre l'empire Allemand et ce n'est qu'à la fin de la Première Guerre Mondiale en 1918, que la France pu récupérer l'Alsace et la Moselle. Postdorf était donc sous le régime Allemand jusque là.
- Le deuxième c'est qu'à l'époque notre commune s'appelait encore Postdorf et ce jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale en 1918. Postdorf que l'on peut traduire par le « village de la poste », car en effet à l'époque Postdorf était un relais de poste où les diligences transportant le courrier s'arrêtaient afin de changer les chevaux, car elles allaient d'une ville à l'autre et que les chevaux se fatiguaient. Il était donc plus rentable de changer l'attelage.

Postdorf était un petit village d'environ 300 habitants situé près de Fénétrange. En 1906, le maire de l'époque, Georges Stuber, a décidé d'amener l'eau courante au village.

Il demande alors les services de l'usine Hergules en Allemagne chargée de l'élaboration du projet du plan et de son aboutissement. Tous les villageois possédant des chevaux sont mobilisés pour chercher le matériel transporté par le train de la gare du village voisin : Wolfskirchen (à environ 5 kilomètres de Postroff). Les habitants étaient également chargés de creuser les fossés et les conduites principales. Ils étaient organisés, chacun devait travailler un certain temps au service de la commune et au-delà, les volontaires qui souhaitaient continuer à apporter leur aide étaient rémunérés par celle-ci.

Mais les branchements conduisant à leurs maisons devaient être installés de leur propre chef. Puis le réservoir ainsi que l'éolienne ont été construits au point le plus haut du village, sur une colline pour recueillir un maximum de vent, mais aussi pour bénéficier de la gravitation naturelle qui permettait de redistribuer l'eau sans avoir à recourir à un système de pompage. Elle était située à l'écart des habitations pour ne pas déranger la vie quotidienne des habitants du village. Elle fut achevée en 1908 et en automne, l'eau coulait dans toutes les maisons ce qui était une grande nouveauté, car c'était le premier village à bénéficier de ce privilège dans notre région à l'époque. Cette éolienne a coûté à la commune la somme de 38.500 marks ce qui était tout de même une somme considérable pour l'époque.

D'après les calculs effectués par Monsieur GROSJEAN et ses élèves à partir des fondations encore existantes et de photos, les dimensions de l'éolienne ont été évaluées à 15m30 de hauteur, 7m40 de diamètre pour la roue et 11m d'envergure.

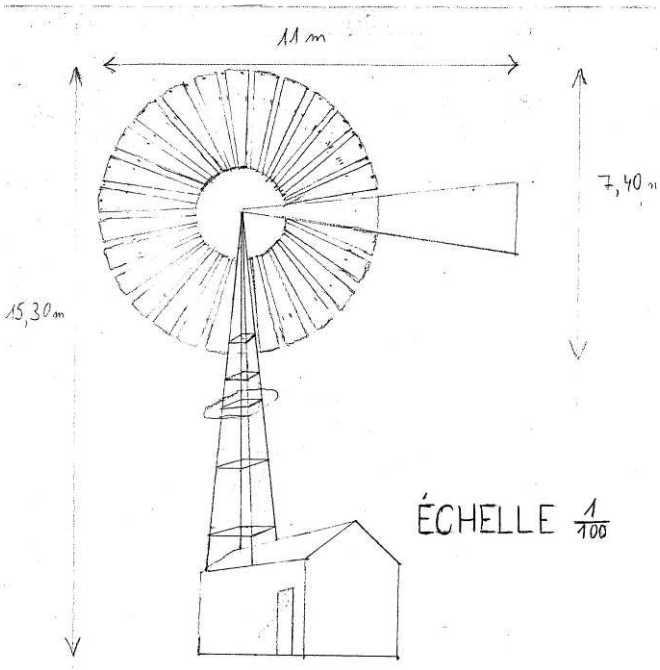

Elle dispose également d'un réservoir d'une capacité de 50 mètres cube, d'une largeur intérieure de 4,20 mètres d'une hauteur de 1,60 mètres et d'une longueur de 7,60 mètres.

Les éoliennes doivent leur nom à Eole, le Dieu des vents. L'éolienne est un dispositif mécanique installé au sommet d'un mât, sa grande roue à pales de toile est actionnée par la force d'une ressource naturelle : le vent, qui actionne une pompe.

Les atouts conjugués du vent, de la dynamo qui fabriquait un courant de 110 volts et des turbines, dont la force est créée par la dénivellation, amenaient l'eau qui prenait sa source au bas du village entre Postroff et Baerendorf, jusqu'aux réservoirs de l'éolienne, puis elle était redistribuée dans le village. En fait, le mécanisme est simple à comprendre, le vent faisait tourner les ailes qui elles-mêmes faisaient tourner une roue qui enclenchait alors la turbine avec l'aide d'une dynamo ce qui aspirait en quelque sorte l'eau jusqu'au réservoir. Quand le réservoir était plein, le supplément d'eau redescendait par un fossé, par le biais d'un système d'ouverture et de fermeture automatique avec un flotteur.

L'entretien de l'éolienne fut assuré successivement par M. BOUR puis par M. PONSING qui étaient chargés de veiller à son bon fonctionnement et au graissage des chaînes, rémunérés pour cela, en 1919 le dit « Wasserwärter » percevait 3 francs de l'heure. Ils fermaient la porte à clé pour prévenir certains risques car les enfants aimaient s'aventurer près de l'éolienne. C'était un terrain de jeu qu'ils appréciaient beaucoup.

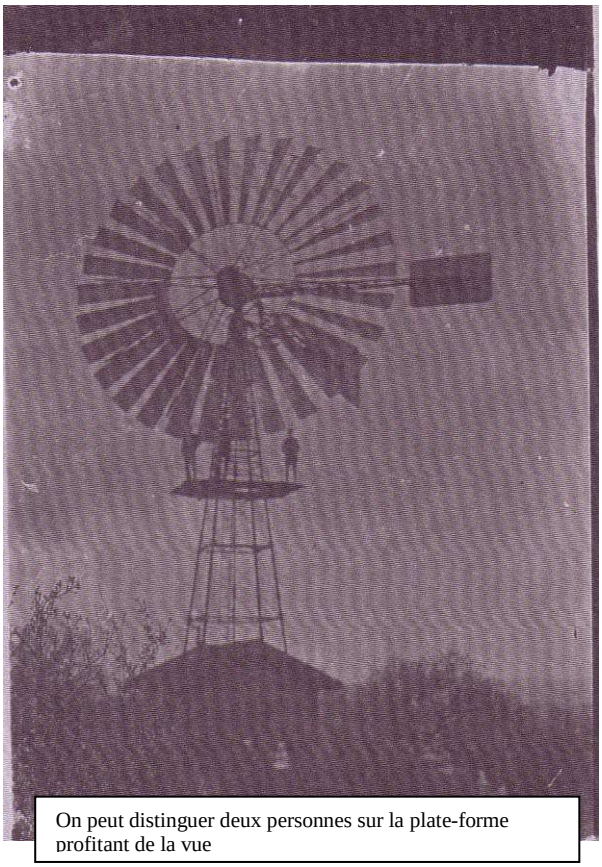

On peut distinguer deux personnes sur la plate-forme profitant de la vue

Même s'il n'y avait pas de vent pendant deux jours, il restait encore assez d'eau dans le réservoir pour tenir durant une semaine étant donné qu'à l'époque, les gens n'en consommaient pas autant. Ils ne disposaient pas d'appareils ménagers comme aujourd'hui. Le linge était lavé à la fontaine (5 en état de marche à l'époque contre 3 aujourd'hui) et possédaient des toilettes extérieures sans système de chasse d'eau. En fait, l'eau provenant de l'éolienne ne servait aux habitants qu'à des utilisations restreintes telles qu'abreuver les bêtes ou pour la cuisine. C'était surtout agréable en hiver car les femmes n'avaient plus besoin de chercher l'eau à la fontaine ; elles pouvaient désormais laisser l'eau couler directement dans leur marmite à partir de leur cuisine.

A l'époque l'eau n'était pas gaspillée et pourtant au départ, elle était gratuite. Les gens savaient apprécier le confort qu'on venait de leur installer et connaissaient ses limites. En effet, l'eau devait satisfaire les besoins de tout le monde et de ce fait, ils faisaient tout pour ne pas en abuser.

L'éolienne attirait de nombreux curieux par son immensité, on venait parfois de très loin pour l'admirer, elle constituait la fierté du village. On pouvait également la visiter et en passant par l'intérieur, accéder par le moyen d'une échelle à une plate-forme d'où on avait une vue splendide sur une étendue considérable.

Il faut noter qu'un habitant d'Avricourt originaire de Postroff pouvait la distinguer par temps clair alors que les 2 villages sont distants de plus de 40 kilomètres, ce qui semble tout de même incroyable. Mais par grands vents lorsqu'elle se mettait en route, son grincement faisait un tel vacarme que les gens n'osaient plus aller au cimetière qui se trouvait juste à côté et n'arrivaient pas non plus à dormir la nuit, du moins au début, mais ils ont fini par s'en accommoder. Ceux qui étaient de passage dans notre village lors de grands vents en étaient toujours surpris.



Malheureusement, en 1928, du fait d'un violent orage, les installations électriques et les canalisations ont été gravement endommagées comme en témoigne un compte rendu du conseil municipal. En 1944, lors d'une bataille, l'une des ailes a été abattue. Contrairement à ce que pense une majorité de personnes, ce n'est pas lors d'une bataille entre Allemands et Américains pour la libération de Postroff que l'éolienne a été abattue en novembre 44, mais ce sont les Américains durant un moment calme qui ont décidé de la prendre pour cible, pour passer le temps. Ils ont opéré du haut de la forêt se trouvant sur une colline presque en face de l'éolienne et n'ont pas manqué de la toucher. Les tirs avaient été très ajustés, ce qui fait qu'elle était très endommagée, elle avait tendance à se courber, mais ce n'est que le lendemain qu'elle est tombée en ruine.



Ils ont ensuite tenté d'expliquer leur geste par le fait que lorsque l'éolienne se mettait en marche, elle interférait avec leurs émetteurs ce qui les dérangeait. C'était un forgeron de Fénétrange, M. Fischer qui en récupéra l'acier et le matériel, du moins ce qui en restait, car durant la guerre elle n'était plus fermée à clé et on constata alors que beaucoup de matériel avait disparu.

Aujourd'hui, il ne reste plus que trois piliers, les escaliers et le réservoir qui lui est toujours en service.

Ce sera après maintes difficultés rencontrées dès 1946 et relatives à l'électrification que dès 1947, dans l'urgence, le conseil municipal approuvera les travaux de remise en état de l'adduction d'eau potable réalisés par les entreprises Jenthes de Pisdorf pour les conduites et Barthel de Metz pour les installations électriques. Depuis 1947 nous possédions à nouveau l'eau courante mais cette fois grâce à une station d'eau appelée « Wasserhiesel ».

Enfin, c'est en 1993, suite à une expertise révélant que notre eau n'était plus potable, que le village a été raccordé au Syndicat des eaux de Drulingen qui nous permit de nous raccorder à leur réseau d'eau potable et depuis, notre eau nous est distribuée de Graufthal par l'intermédiaire du château d'eau de Petersbach et des conduites déjà présentes au village voisin de Baerendorf.

LES DECISIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la **convention (ATESAT) :** Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire avec la Direction Départementale de l'Equipement.

Il décide d'octroyer les **indemnités de conseil et de confection de budget réglementaires au receveur municipal** Mademoiselle Joëlle METZ pour l'exercice 2006 (au prorata sur 4 mois soit 88,31 €) ainsi que pour les années à venir.

Le conseil municipal, vu les diverses possibilités relatives à la réinstallation de **la cabine téléphonique** ainsi que le coût que cela représente, compte tenu du faible nombre d'appels passés au vu des sondages réalisés par France TELECOM, décide de ne plus réinstaller de cabine pour l'instant.

Dissolution du corps des sapeurs-pompiers

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle lui a demandé de dissoudre le corps de première intervention de Postroff compte tenu de l'absence d'effectifs.

Le conseil municipal ayant constaté qu'aucun sapeur-pompier n'est à jour des formations obligatoires et faute de nouveaux recrutements malgré un appel aux volontaires, prend acte de la situation, demande la dissolution du CPI de Postroff en raison du manque d'effectif et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette dissolution.

Vente du jardin du presbytère

Le conseil municipal confirme sa décision du 23 septembre 2005 autorisant la paroisse protestante de WOLFSKIRCHEN-POSTROFF-BISCHTROFF à céder la propriété d'un terrain sis à Postroff, cadastré sous section 2 n° 129 de 2,31 ares et émet un avis favorable à cette cession au prix de 5 000 € à Monsieur et Madame Thierry MACHOLT domiciliés à Bonnefontaine - ALTWILLER.

16 mars 2007

compte administratif 2006

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs pour l'exercice 2006 :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 149.222,98 €

DEPENSES : 125.946,10 €

excédent de fonctionnement de clôture : 23.276,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES : 402.378,31 €
DEPENSES : 386.027,62 €
excédent d'investissement de clôture: 16.350,69 €
RESULTAT DE CLOTURE :
excédent global de 39.627,57 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
SECTION D'EXPLOITATION :
RECETTES : 27.860,91 €
DEPENSES : 5.215,46 €
excédent d'exploitation de clôture : 22.645,45 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :
RECETTES : 11.471,25 €
DEPENSES : 1.021,14 €
excédent d'investissement de clôture : 10.450,11 €
RESULTAT DE CLOTURE :
excédent global de 33.095,56 €

compte de gestion 2006
Le conseil municipal approuve le compte de gestion des Receveurs Municipaux Monsieur Francis MENRATH et Mademoiselle Joëlle METZ pour l'exercice 2006 pour les budgets de la COMMUNE et du budget annexe ASSAINISSEMENT.

redevance assainissement
Le Conseil Municipal décide de maintenir la redevance d'assainissement sans l'augmenter.
subventions communales 2007
Le conseil municipal fixe comme suit les subventions communales allouées pour 2007 et à inscrire au budget primitif :

Association sportive de Postroff	50,00 €
Donneurs de sang	75,00 €
Gymnastique volontaire	50,00 €
Ligue nationale contre le cancer	30,00 €

VOTE DES 4 TAXES
Après délibération et compte tenu de la pression fiscale déjà exercée par les autres collectivités territoriales, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des 4 taxes pour 2007.
loyers des logements communaux
Le conseil municipal fixe donc les loyers comme suit :
Logement de l'école 29 rue principale : le loyer passe de 268,18 à 276,74 € par mois
Logement de la mairie : le loyer passe de 208,89 à 215,56 € par mois
Divers :
Le conseil municipal sollicite le **Transfert de la compétence « système d'informations géographiques » à la C.C.P.F.**
VENTE DE BOIS
Le conseil municipal décide d'organiser une vente de bois qui, compte tenu du faible nombre de lots, sera réservée aux habitants de Postroff assortie d'une limitation de lot à 1 par adjudicataire. Après l'adjudication, il y aura une vente de sapins à 3 € le stère.

AMENAGEMENT DE TROTTOIR
Le conseil municipal accepte la proposition de Messieurs Thierry MACHOLT et Giovanni MELE de poser les bordures et pavés devant leurs propriétés de façon à en délimiter le trottoir. La commune, quant à elle, prendra en charge le revêtement bitumineux.

26 mars 2007
Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs pour l'année 2007
(voir page spéciale avec les détails)
publication de la liste des marchés passés en 2006
Le tableau, présenté au conseil municipal, sera publié au tableau d'affichage ainsi que sur le site Internet de la commune et sera inséré dans le compte administratif de l'exercice 2006.

LE BUDGET

article	**OBJET**	**RECETTES**
	INVESTISSEMENT	
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT DE 2006	16350
10222	FCTVA	24448
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	23276
1323	Départements	33527
1325	Subvention Communauté de communes	1600
1328	Autres	18324
1341	DGE	14506
1641	Emprunts en euros	46306
	TOTAL INVESTISSEMENT	*178337*
	FONCTIONNEMENT	
7022	Coupes de bois	3500
70323	Redevance d'occupation du dom.public communal	188
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	6761
70878	par d'autres redevables	2450
7311	Contributions directes	24454
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	8400
7411	Dotation forfaitaire	28106
74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	2400
74127	Dotation nationale de péréquation	5700
742	DotationS aux élus locaux	2550
7473	Départements	75
7478	Autres organismes	4829
74832	Attribution du Fonds départemental de taxe prof.	6800
74833	Etat-Compens.au titre exonérations taxes prof.	28
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	1555
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	1158
752	Revenus des immeubles	7000
758	Produits divers de gestion courante	650
619	R.R.R. obtenus sur services extérieurs	160
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	4400
	TOTAL FONCTIONNEMENT	*111164*
	TOTAL GENERAL	**289501**

Article	**INVESTISSEMENT**	**DEPENSES**
1641	Emprunts en euros	17626
202	Frais documents d'urbanisme	956
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	800
2313	Constructions	96755
2315	Installation, matériels et outillages techniques	62200
	TOTAL INVESTISSEMENT	*178337*

	FONCTIONNEMENT	
60611	Eau et assainissement	425
60612	Energie - Electricité	2000
60621	Combustibles	3000
60622	Carburants	50
60631	Fournitures d'entretien	100
60633	Fournitures de voirie	1300
6064	Fournitures administratives	400
6067	Fournitures scolaires	600
6068	Autres matières et fournitures	2000
61522	Bâtiments	1000
61523	Voies et réseaux	1500
61524	Bois et forêts	1600
61551	Matériel roulant	100
61558	Autres biens mobiliers	400
6156	Maintenance	1200
616	Primes d'assurances	3100
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400
6226	Honoraires	80
6232	Fêtes et cérémonies	200
6247	Transports collectifs	5600
6251	Voyages et déplacements	140
6261	Frais d'affranchissement	170
6262	Frais de télécommunications	700
6281	Concours divers (cotisations...)	148
6282	Frais gardiennage (église, forêts et bois comm)	800
62878	A d'autres organismes	450
63512	Taxes foncières	1400
6332	Cotisations versées au FNAL	24
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	100
64111	Rémunération principale	12000
64131	Rémunération	1500
64168	Autres emplois d'insertion	4560
6451	Cotisations à l'URSSAF	6400
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1000
6454	Cotisations aux ASSEDIC	500
6458	Cotisations aux organismes sociaux	4000
6475	Médecine du travail, pharmacie	132
6531	Indemnités	9500
6533	Cotisations de retraite	550
6553	Service d'incendie	2454
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1906
6558	Autres contributions obligatoires	1298
6574	Subv. fonct.aux asso. et autres org. droits privé	29231
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7046
665	Escomptes accordés	100
	TOTAL FONCTIONNEMENT	*111164*
	TOTAL GENERAL	**289501**

carte communale : instauration d'un droit de préemption urbain

Le conseil municipal,
Vu la carte communale approuvée le 3 novembre 2006 ;
Après délibération, décide à l'unanimité d'instituer un droit de préemption sur la zone A de la carte communale et précisément dans les périmètres suivants : Section 7 parcelles 2-3-4-5-6 et 100 ; la section 6 n° 45 ainsi que la Section 5 parcelles 83 et 94

Opérations projetées : création de lotissement à usage d'habitation

25 juin 2007

vente du presbytère – restitution du produit au profit de la paroisse protestante

Le conseil municipal, au vu de la situation budgétaire, décide à l'unanimité d'accepter la demande de la paroisse protestante visant à lui rembourser dès à présent, de la somme de 19.026 €, le solde définitif de 2.030,07 € sera par contre, inscrit au budget primitif 2008 et versé dès après le vote de celui-ci.

admission en non valeur – budget annexe assainissement

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 12,20 à prélever sur l'article 654 du budget 2007 relative à la redevance d'assainissement due pour l'année 1999 pour l'immeuble 18 rue principale dont le propriétaire est décédé et pour lequel il n'y a pas d'héritier connu à ce jour.

station d'épuration – traitement des boues d'épuration

Madame le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec Mr Serge CAHARD, chargé de mission auprès de la Chambre d'Agriculture de la Moselle et des conclusions de celui-ci sur la gestion des boues d'épuration de la station d'épuration de Postroff.
Elle communique également le rapport de visite bilan réalisée le 9 mai 2007 par la LOREAT chargée de mission d'audit technique pour le compte de l'agence de l'eau.
La situation actuelle se résume ainsi : les boues sont évacuées, depuis le lit de séchage, sous forme liquide, environ une dizaine de fois par an et épandues sur une décharge communale.
En l'attente de l'aboutissement d'une nouvelle installation d'assainissement, l'ouvrage actuel devrait être exploité pendant au moins 3 ans et la gestion des boues produites devra être conforme à la réglementation.
Compte tenu de la quantité de boues produites dans l'année, les filières réglementaires à envisager sont : le transfert sur une autre station ou l'épandage agricole.
Madame le Maire devra donc entreprendre de comparer les coûts engendrés par ces deux filières afin que le conseil municipal puisse faire son choix.
Elle présente au conseil le détail des coûts connus à ce jour.
A priori, le transfert sur une autre station d'épuration sera la filière la moins coûteuse.
Dans ce cadre, l'acquisition d'une citerne de stockage est une option qui mérite d'être étudiée car les coûts de transport seront diminués.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Madame le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

personnel communal : modification coefficient horaire

le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de Madame Christine BOOS, secrétaire de mairie qui souhaite obtenir avec effet au 1er juillet 2007, une réduction de son coefficient horaire de 15 à 13/35è, assorti d'une baisse de sa rémunération.

Location du logement de l'école

Le conseil municipal décide de louer le logement communal du 29 rue principale à Monsieur et Madame MEYER Dominique à compter du 1er juillet 2007. Compte tenu des travaux divers qu'il y a lieu d'entreprendre par les locataires (papiers peints, etc) le loyer ne sera pas dû qu'à partir du 1er septembre 2007. Celui-ci est donc fixé à 310 €. Une caution équivalente à deux mois de loyer soit 620 € devra également être versée séparément, à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dès la signature du contrat de location.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES CHAMPS

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre que lui a adressé Mr le Sous-Préfet de Sarrebourg faisant suite à une demande de Mr KLEIN Frédéric relative à la réfection de la rue des champs.

Le conseil municipal, charge Mme le Maire de faire réaliser les devis nécessaires et de solliciter les subventions. Celle-ci précise quand même que Mr KLEIN dispose d'un accès par la rue des tilleuls par ailleurs en parfait état, qu'un rabaissement de la bordure d'amorce de cette rue vient d'être réalisé récemment afin d'améliorer encore les conditions de circulation.

14 septembre 2007

lotissement communal – litige FIEVET

Madame le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme FIEVET, propriétaires de la parcelle 130 de la section 7 constituant le lot n°5 rue des alouettes du lotissement communal n'ont pas respecté les termes du contrat de vente administratif signé le 07 septembre 2004 et qui stipule que « les acquéreurs s'engagent à construire dans un délai de trois ans ». Le délai prévu au contrat étant écoulé, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander la résolution de la vente dans les termes de l'article 1184 du Code Civil et autorise Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à cette résolution.

Achat d'immeuble à l'euro symbolique

Le conseil municipal prend connaissance d'un échange de courriers avec Mme KRAFFT, propriétaire de l'immeuble menaçant ruine sis au 28 rue principale, (section 2 n°12 sur 183 m2) frappé d'une procédure de péril. Mme KRAFFT se révélant insolvable, propose de céder gratuitement sa propriété à la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition d'acheter l'immeuble à l'euro symbolique. La vente serait faite par acte administratif, Mme le Maire faisant fonction d'Officier Ministériel et M. BOCH Richard, 1er adjoint étant autorisé à signer l'acte au nom de la commune.

communications et divers

LOCATION DE LA SALLE DE MOTRICITE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de porter la location de la salle de motricité de l'école à 85 € au lieu de 76 € en cas d'utilisation du chauffage, à titre de participation aux frais.

CREATION D'UN ARBORETUM

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord à Madame Marlène FROMEYER, Directrice de l'école de Postroff qui souhaite créer un arboretum

et demande la mise à disposition d'un terrain longeant un chemin.

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu de validation des objectifs de l'aménagement en forêt communale à long terme. La commune, propriétaire de la forêt communale, précise qu'elle ne souhaite pas favoriser l'accueil du public car la forêt est déjà peu visitée et pour ne pas diminuer la valeur de la chasse.



Elle considère sa forêt comme un patrimoine et souhaite avoir régulièrement du bois de feu pour ses habitants. Elle ne cherche pas à faire absolument des bénéfices mais le bilan financier doit être au moins équilibré.

9 novembre 2007

2° Approbation du plan d'aménagement forestier

Madame le Maire présente à ses conseillers le projet d'aménagement de la forêt communale, établi et présenté par l'Office National des Forêts pour la période 2008-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet.

3° réfection du chemin au lieu-dit Altmatt : examen des offres

Madame le Maire présente au conseil municipal l'étude réalisée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt relative à la réfection du chemin au lieu-dit Altmatt ainsi qu'un devis d'un montant HT de 7.742,- €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces travaux dont le financement est arrêté comme suit : fonds propre et subvention du Conseil Général ; charge Madame le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Moselle et l'autorise, en cas d'accord de subvention, à signer toute pièce relative à la commande, à l'exécution et au paiement de ces travaux.

4° projet de circuits cyclotouristiques VTC de la Communauté de Communes d'Alsace Bossue : examen du tracé

Après examen des tracés des circuits cyclotouristiques proposé par la Communauté de Communes d'Alsace Bossue, le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable et valide le tracé sur le ban communal de Postroff.

5° travaux de ravalement des façades de l'église catholique : autorisation de signature des marchés

Le conseil municipal décide d'attribuer les travaux comme suit :

Lot n° 1 ENDUITS à l'entreprise EMEC pour 33.167,50 € HT

Lot n° 2 CHARPENTE-COUVERTURE à l'entreprise TOIT 9 pour 1.860 € HT

Lot n° 4 SERRURERIE à l'entreprise KLEIN pour 8.798 € HT

Lot n° 5 PEINTURE à l'entreprise BALLE pour 7.902 € HT (la mise en peinture de la grille d'enceinte étant retirée du marché).
Le lot n° 4 électricité étant annulé pour des raisons budgétaires
Et autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants (procédure adaptée).

6° contrats d'assurance des risques statutaires réf. 570551

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil, après en avoir délibéré :

Décide :
de charger le Centre de Gestion de la Moselle de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées et autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

7° résolution d'une vente de terrain de la rue des alouettes

Madame le Maire informe le conseil municipal des suites de sa décision du 14 septembre 2007 en ce qui concerne la résolution de la vente du terrain sis 5 rue des alouettes. En effet, Monsieur et Madame FIEVET, par l'intermédiaire du cabinet Grand Est Médiation de Sarrebourg l'informent qu'ils souhaitent une résolution à l'amiable avec le remboursement du prix du terrain au prix d'acquisition soit 12.182,93 € mais souhaiteraient ajouter la somme de 2000 € représentant les divers frais.
Madame le Maire rappelle à cet effet que cette vente n'a occasionné aucun frais à l'acquéreur, notamment des frais notariés, étant donné qu'elle a été faite en la forme administrative et que par conséquent toutes dépenses engagées par la suite par celui-ci n'engageaient aucunement la commune. Par ailleurs, le prix de vente des terrains résultant d'une délibération du conseil municipal du 4 octobre 1999 est applicable à l'ensemble du lotissement et la commune ne peut en aucun cas justifier une telle différence lors de la revente de ce terrain, ni la prendre à sa charge d'autre part.
Le conseil municipal charge Madame le Maire de répondre en ce sens aux époux FIEVET et approuve le rachat de ce terrain sous forme d'acte de vente administratif et autorise M. BOCH Richard, 1er adjoint à représenter la commune de Postroff, acquéreur, Madame le Maire faisant fonction d'Officier Ministériel, de façon à ce que cette vente n'occasionne aucun frais supplémentaire pour la commune.

8° communications et divers

Travaux de voirie de la rue des champs

Le conseil municipal,
Vu sa délibération du 25 juin 2007,
Vu l'estimation prévisionnelle du coût des travaux d'un montant de 13.698 € HT réalisée par la Direction Départementale de l'Equipement de la Moselle dans le cadre de sa mission ATESAT,
Après en avoir délibéré sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour ces travaux et arrête le financement comme suit : subvention et emprunt et charge le Maire, en cas d'accord de subvention, d'organiser une consultation

d'entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Adhésion de la C.C.P.F. au syndicat mixte du Pays de Sarrebourg

Le conseil municipal accepte que la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange dont elle est membre, adhère au syndicat mixte du Pays de Sarrebourg sur la base du périmètre proposé par arrêté du Préfet du 27 juillet 2007, qui comporte les sept communautés de communes et la ville de Phalsbourg, signataires du Contrat de Pays et des statuts proposés.

examen d'une demande de cession de bail de chasse

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Claude GUIGOU, locataire du lot de chasse n°1 d'une surface de 270 ha de plaine par convention de gré à gré avec effet du 2 février 2006 et jusqu'au 1er février 2015, souhaite, pour des raisons de santé, céder son bail à Monsieur Alphonse SASSI, locataire du lot contigu n°2 pour la même période. Or, M. SASSI est domicilié dans les Bouches-du-Rhône, de sorte qu'il ne répond pas aux conditions de l'article 8 du Cahier des charges. Cependant, les dispositions de l'article L.429-9 du Code de l'environnement prévoient que « peuvent être locataires d'une chasse communale… » et « … ces conditions (de distance) ne s'appliquent pas aux locataires en place au 21 juin 1996 ».

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de la chasse le conseil municipal approuve la cession du bail de chasse du lot n°1 dont le loyer annuel est de 1229 € à M. SASSI à compter du 2 février 2008 et jusqu'au 1er février 2015.

travaux de ravalement des façades de l'église catholique : Madame le Maire avise le conseil municipal de la nécessité de procéder au décrépissage complet du crépi de l'église catholique et de mettre en peinture la grille d'enceinte.

Le conseil municipal, vu la nécessité de ces travaux, après délibération, décide à l'unanimité d'accepter l'avenant n°1 d'un montant de 9.315 € HT au marché de l'entreprise EMEC ainsi que l'avenant n°2 d'un montant de 5.865,49 € HT pour la peinture de la grille d'enceinte au marché de l'entreprise BALLE et autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Ces travaux supplémentaires portant le total des travaux à 72.856,24 € HT, honoraires compris. La dépense subventionnable retenue étant de 46.796 €, le conseil municipal décide de solliciter une subvention exceptionnelle et charge Madame le Maire de déposer un dossier correspondant.

décision modificative au budget

Le conseil municipal, après délibération, décide plusieurs modifications budgétaires

Le conseil municipal approuve l'acquisition **d'une pompe de régulation sur la fontaine publique** auprès des Ets SINS et décide l'inscription de la dépense de 91,94 € (109,95 € TTC) en section d'investissement.

A L'ECOLE...





Cette année, nous avons beaucoup travaillé le thème de l'eau. A Postroff, nous trouvons de l'eau ;

-à la rivière l'Isch.

-aux trois fontaines : place de la Mairie, rue des Lilas,

Il y a aussi deux fontaines où l'eau ne coule plus car les canalisations sont cassées. Depuis, on y a mis de la terre et la commune y plante des fleurs.

-dans les canalisations : l'eau courante arrive dans toutes les maisons, elle arrive du château d'eau de Petersbach.

- à la station d'eau appelée « Wasserhiesel »

-aux bornes des deux cimetières, aux bornes d'incendie

-de l'eau sale dans les égoûts et dans la station d'épuration

-au réservoir à côté du cimetière.

Nous avons appris qu'il y a environ un siècle, les habitants de Postroff avaient dû eux-mêmes poser les canalisations s'ils voulaient avoir l'eau courante et que le maire de l'époque avait fait construire une éolienne géante à côté du réservoir.

C'est grâce au vent que l'eau était pompée de la station d'eau jusqu'au sommet de la colline. Cette éolienne était une vraie curiosité, les gens grimpaient sur la plate-forme pour admirer le paysage et se faisaient photographier devant elle. Il parait aussi que cette éolienne grinçait beaucoup et que lors des tempêtes, les gens prenaient peur tellement elle était bruyante. Malheureusement, l'édifice a été fortement endommagé lors de la deuxième guerre mondiale, les Américains donc nos Alliés l'ont prise pour cible pour

s'amuser en attendant que les Allemands attaquent. Deux années après la guerre, le système de pompage a été électrifié, l'éolienne n'avait plus lieu d'être.



















Le 27 mars, nous étions à la **maison de l'eau et de la rivière à l'étang de Donnenbach**. Là-bas, nous avons aussi fait plein d'expériences avec l'eau.
Nous avons construit le chemin de l'eau de la source à la mer. L'eau est précieuse, il faut la préserver.

« Je ne gaspille pas l'eau »



Le 12 juin, nous étions au domaine du Lindre. Un moniteur nous a expliqué l'origine de l'étang. Au début, il y avait une rivière, la Seille. Puis, on a construit une digue pour retenir l'eau. L'eau reste prisonnière car la terre d'argile est imperméable. Ce sont les moines qui l'ont créé pour avoir beaucoup de poissons car au moyen âge, on n'avait pas le droit de manger la viande durant 140 jours de l'année. Nous avons appris à reconnaître les oiseaux qui vivent au bord de l'eau. Nous avons aussi pêché des petits animaux qui vivent dans l'étang. Les moniteurs nous ont expliqué combien il était important de préserver tous ces équilibres.

Toujours sur le thème de l'eau, nous avons aussi préparé un spectacle d'ombres pour la fête scolaire.

Le thème de l'histoire était :
Que se passerait – il si un jour, il n'y avait plus d'eau dans un village ?

Nous avons dessiné et découpé les silhouettes et les éléments du décor. Nous avons enregistré le texte et les bruitages. Chaque élève avait une ou deux ombres qu'il devait manipuler lors du spectacle. .

Nous avons envoyé le petit film du spectacle à l'**agence Rhin Meuse** qui nous a donné **600 euros** pour toute cette action éducative.







Nous avons fêté **Carnaval**, le jour de **Mardi Gras**. Pour le départ, nous nous sommes retrouvés à l'**école de Baerendorf**. Nous étions 72 enfants déguisés, plus les parents et les trois maîtresses. Durant toute la tournée, nous avons sonné aux portes, nous avons chanté et les gens ont donné des friandises et de l'argent. De temps en temps, il pleuvait des bonbons. Pour finir, nous avons mangé des crêpes et des beignets fourrés et bu du chocolat chaud.

Collecte de bouchons

Ne jetez plus vos bouchons, gardez-les et apportez-les à l'école de votre village. Vous pourrez apporter les bouchons plastiques : eau, lait, lessive, produit d'entretien, etc, les bouchons en liège et capsules métalliques.

Les enfants des écoles les feront parvenir à l'association « Bouchon-Bonheur ».

Le recyclage de ces matières permettra de venir en aide aux handicapés qui en ont besoin.

ASSOCIATION SPORTIVE POSTROFF

"Postroffer Isbere"

Nous avons démarré ensemble le 4 mars, avec la marche aux pois.



Une très belle journée, idéale pour marcher, et se ressourcer autour d'une belle tablée.

Le feu ? il n'était pas indispensable ce jour là mais il est bien ancré dans la tradition aussi, c'est aussi plus convivial pour la pause café-croissants.



En effet il faisait un super soleil, celui que nous n'avons pas eu au moins de mai pour le tournoi de volley. Nous espérions un temps clément jusqu'à la dernière minute, mais nous avons du annuler pour cette année, Mais tous nous ont dit : « on comprend, mais on reviendra l'année prochaine ».

Le 15 juillet, la marche populaire la 23ème du nom est toujours aussi appréciée, 510 marcheurs ont profité d'une chaleur hors norme et du circuit vers Hirschland.

Au nom de l'association, je tiens à remercier tous ceux qui nous ont prêté main forte pour le bon déroulement de nos manifestations.

Pour l'A.S.P.
OURY Fabien

Mr André Juillan avec quelques truffes de son terroir

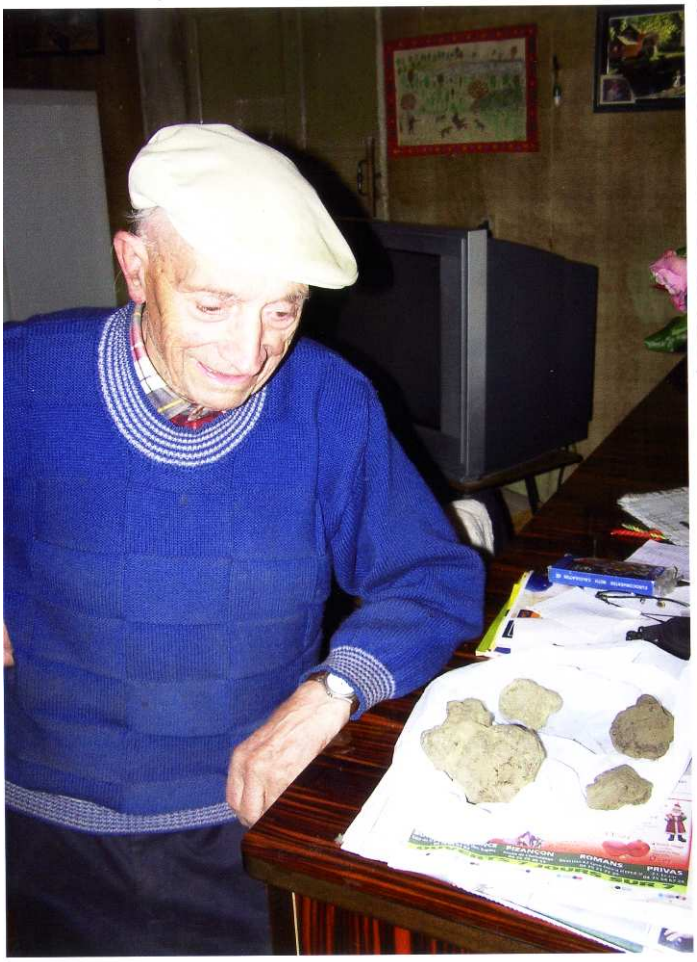

Vous souvenez-vous de la lettre parue dans le bulletin de décembre 1996 ?

Monsieur André JUILLAN y racontait, avec beaucoup d'émotion, son Noël 1939 à Postroff, alors qu'il était soldat au service de la France en guerre.

Depuis 1996, année après année, il nous a donné de ses nouvelles. Celles de Postroff lui sont fidèlement parvenues grâce au bulletin communal. En signe de respect et d'amitié, je m'autorise à publier sa photo ainsi que celle de son village, dans la Drôme.

Au nom de tous les habitants de Postroff, je vous exprime, Monsieur Juillan, ma profonde reconnaissance et vous souhaite une très heureuse année.

Montbrison dans la Drôme, le village de M. JUILLAN



Le maire, Les adjoints, le conseil municipal, le personnel communal vous souhaitent une très bonne année 2008.